

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 5 AVRIL 2022**

Membres										Date de convocation
En exercice :	11	Présents :	9	Excusés :	2	Absent :	0	Votant :	11	28/03/2022

L'an deux mille vingt-deux le 5 Avril à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

**Présents :** Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Batiste FAVIER, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

**Excusés :** Mrs Thomas ROLLET (a donné pouvoir à M. Alban VOSSION) – Claude BOURDON (a donné pouvoir à M. Bernard LAPIERRE)

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude LAPIERRE

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce que deux points soit ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

**QUESTION SUPPLÉMENTAIRE : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU MUR DES BERTHELOTS**

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> Février dernier, le conseil municipal a donné son autorisation au Maire pour recourir à l'emprunt pour financer les travaux de réfection du mur des BERTHELOTS.

Monsieur le Maire présente la simulation reçue pour un montant de 70 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 70 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes.

- Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
- Montant du capital emprunté : 70 000 Euros
- Durée d'amortissement : 60 mois avec échéances constantes
- Taux d'intérêt : 1,07 %
- Frais de dossier : 140,00 Euros
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

**QUESTION SUPPLÉMENTAIRE : Droit de place pour le Restaurant La Courtille**

Par mail du 14 mars dernier, Monsieur DE YPARRAGUIRRE a souhaité installer le long du mur de sa terrasse, une série de jardinières. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser cet aménagement sur le domaine public, auquel vient s'ajouter l'approbation de la terrasse saisonnière validée par le conseil municipal de 2019. La redevance d'occupation du domaine public est désormais fixée à 100€ par an, payable sur présentation d'un titre exécutoire émis par la Mairie en fin de chaque année.

**1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021**

Monsieur Gianni FERRO, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, présente le compte administratif 2021.

Il présente un résultat excédentaire total de : 298 738,96€, dont 264 553,40€ en Fonctionnement et 34 485,56€ en Investissement.

Le montant des Restes à réaliser s'élève à 116 395,00€ en dépenses d'investissement et 83 570,00€ en recettes d'investissement.

Après la sortie de Monsieur le Maire, le conseil donne son approbation sur le Compte Administratif 2021 à l'unanimité et décide d'affecter l'excédent de la manière suivante :

Au compte 001 ( Excédent d'Investissement reporté) : 34 185,56€

Au compte 002 (Excédent de Fonctionnement reporté) : 264 553,40€

**2) VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2021**

Le conseil prend connaissance du compte de gestion 2021 tenu par Monsieur Henri FONTANY Trésorier Principal de MACON MUNICIPALE. Celui-ci étant identique au compte administratif de la commune, le conseil, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de l'approuver.

### 3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE 2022

M. Jean-Claude LAPIERRE présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2022 avec en Fonctionnement un total de dépenses de 714 215€ et en Investissement un total de dépenses de 621 340€. Les dépenses s'équilibrent avec les recettes. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil adopte le budget primitif de 2022 dont la synthèse est exposée ci-après (le budget primitif 2022 est consultable en Mairie).

<b>BP SOLUTRE</b>		<b>2022</b>	
		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 charges générales	154 749,00	70 Produits de services	1 710,00
012 Personnel et cotis	86 458,00	73 Impôts et taxes	337 005,00
65 Elus et contingent	69 440,00	74 Dotations et part.	43 590,00
66111 Intérêts emprunts	1 350,00	752 Baux et locations	55 157,00
014 ACTP – FPIC MBA	18 200,00	722-042 Tx en régie	0,00
Amortissements 6811-042	10 574,00	013 Atténuation charges	200
6817 Provision	12,00	042 Tx en Régie	12000
67 Charges excep.(CCAS)	900,00		
O22 Dép imprévues	12 256,00		
S/total	<b>353 939,00</b>	S/total	<b>449 662,00</b>
<b>EXCEDENT</b>	95 723,00	<b>OO2 EXC FONC REPORTE</b>	<b>264 553,00</b>
023 Virement à SI	<b>360 276,00</b>		
	<b>714 215,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>714 215,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
165 Dépôts et cautions	1 680,00	10222 FCTVA	25 905,00
2315-040 Tx régie	12 000,00	024 Vente Four Augagneur	14 300,00
1641 Capital emprunts	48 000,00	1068	0,00
20 (dont 2031 études)	20 000,00	Amortissements 28-040	10 574,00
2041582 (Tx SYDESL)	0,00	10226 Taxe aménagement	3 000,00
21 Immo corporelles	176 465,00	13 Subv investissement	17 850,00
2313 colonnes, Mur Berthelot	85 000,00	<b>16 Emprunt Mur Berthelots</b>	<b>70 000,00</b>
2315 Immo Voirie	150 000,00		
Goudron Rte Acacias, enfouiss		165 Dépôts et caut reçus	1 680,00
020 Dép, imprévues	11 800,00	<b>RAR RECETTES</b>	<b>83 570,00</b>
S/total	<b>504 945,00</b>	S/total	<b>226 879,00</b>
<b>RAR DEPENSES</b>	<b>116 395,00</b>	001-EXCEDENT	34 185,00
OO1 DEFICIT Inv	<b>0,00</b>	021 Virement de la SF	<b>360 276,00</b>
	<b>621 340,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>621 340,00</b>

Résultat clôture 2020	Affectation 2021	Résultat 2021	Résultat clôture 2021	
-103 005,58	0,00	137 191,14	<b>34 185,56</b>	<i>inv,</i>
258 317,99	<b>110 915,70</b>	117 151,11	<b>264 553,40</b>	<i>fonct,</i>
155 312,41		64 589,81	<b>298 738,96</b>	
		<b>RAR DEPENSES</b>	<b>116 395,00</b>	
		<b>RAR RECETTES</b>	<b>83 570,00</b>	
		EX INV REPORTE 001	1 360,56	
		<b>EXC FONC REPORTE 002</b>	<b>264 553,40</b>	

### 4 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2022 (ETAT 1259)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des deux taxes qui s'élèveront pour 2022 à :

- 39,81 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties
- 34,92 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit attendu pour la commune s'élève à 310 965€

## **5) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire à l'article 6574, un montant de 350€ et d'allouer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
ADMR (Association du Service à domicile)	250 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie)	50 €
Eau Vive Animation	50 €

## **6) DEVIS 2022**

Différents devis sont présentés. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de donner son accord et indique que ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2022.

Entreprise	Désignation des travaux	Montant HT	Montant TTC
ROLLET SAS	Portes local Pompiers	8 950,00€	10 740,00€
GARRY	Tondeuse	960,00€	1 152,00€
DUMONT SECURITE	Matériel pompiers	662,68€	822,22€

## **7) MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, certaines collectivités expérimentent un cadre budgétaire simplifié et une nouvelle norme comptable : la M57. Ce référentiel a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en remplacement de l'actuelle M14 actuellement appliquée aux communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place la nomenclature M 57 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

## **8) CHOIX DE L'ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉDACTION DES PIÈCES DE LA CONSULTATION PERMETTANT DE CHOISIR LE CABINET EN CHARGE DE L'ÉLABORATION DU PLU**

Afin de trouver l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui rédigera toutes les pièces de la consultation pour rechercher ensuite le cabinet en charge de l'élaboration des PLU conjoints (le choix se ferait en juin/juillet), quatre ateliers ont été sollicités : SOLIHA, Réalité Environnement, Espaces et Mutations, Latitude. Deux ont répondu favorablement : Latitude et Espaces et Mutations. Après étude des deux offres, celle d'Espaces et Mutations pour un coût global, pour les deux communes, de 5 225€ HT, est retenue. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce choix et autorise le Maire à signer le devis.

Monsieur Alban VOSSION indique que l'aide précieuse du Cabinet d'avocats « Génésis » et les tables rondes organisées avec la population de la commune ont permis de fixer les axes du futur PLU. Il ajoute qu'ils devront être compatibles avec le PLH de Mâconnais Beaujolais Agglomération. Des rencontres avec MBA seront organisées. Pour mémoire, quatre courriers ont été envoyés à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Département, Monsieur le Président de MBA et Madame la Présidente du PETR pour leur faire part des orientations et visions communales pour l'établissement des PLU conjoints de VERGISSON et SOLUTRE-POUILLY. Madame Christine ROBIN, présidente du PETR, a répondu favorablement puisqu'elle considère que l'analyse des objectifs permet de conclure à une compatibilité globale aux orientations et objectifs du SCOT.

La Commission communale « Grand Site » va se réunir dans les prochains jours pour poursuivre sa réflexion sur les zones d'habitation et d'exploitation du futur PLU.

## **9) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE**

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le pré-diagnostic énergétique commandé par la commune au SYDESL et réalisé par le Cabinet AD3e Conseil, pour le bâtiment comprenant la Mairie, l'école maternelle, la cantine, la garderie et les deux logements communaux. Il en ressort que le bâtiment présente un niveau d'isolation globalement insuffisant. Le potentiel d'économie d'énergie est intéressant : réduction d'environ 65 % des consommations d'énergie finale après des travaux de rénovation énergétiques selon le scénario le plus complet n° 2 (greniers, combles perdus, murs, planchers, portes, calorifugeage des ballons sanitaires et réseaux de chauffage...). Le coût de ces travaux s'élèverait à environ 135 000€

TTC. Le gain annuel représente d'environ 7 600€. Par ailleurs, ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 80 %.

Monsieur Alban VOSSION propose d'approfondir ce dossier et d'étudier précisément les coûts et possibilités de subventions. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche écologique qui visent à une réduction progressive de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La commission « bâtiments » se réunira pour travailler sur ce dossier pour une analyse précise.

Monsieur Pierre LANEYRIE demande si cela ne coûterait pas moins cher d'isoler logement par logement.

Suite aux remarques formulées lors de la réunion du 2 mars dernier avec le Grand Site, Monsieur Alban VOSSION indique qu'une nouvelle version de la charte de gouvernance est en cours d'examen.

Le Samedi 7 mai prochain, les structures d'accueil de la Grange du Bois se regroupent pour ouvrir leurs portes. Un petit circuit sera mis en place relayant la maison d'hôtes de Nathalie CROIZAT avec son salon de thé, la ferme de Batiste et Sébastien FAVIER avec leurs fromages de chèvre ainsi que l'association d'ici danse présidée par Guy Favier. Pour faciliter le parcours, Monsieur Batiste FAVIER demande s'il serait possible de fermer à la circulation, le tronçon de la rue des Bonshommes qui part de la Route départementale 31 pour passer devant la grange de Karine GRIBENSKI jusqu'à la limite de de Solutré-Pouilly avec Cenves à partir de 10 heures du matin. Monsieur le Maire prendra un arrêté de circulation en ce sens.

Concernant le projet d'espace de loisirs multifonctionnel et d'accueil touristique du Centre aéré, la commission Grand Site va se rendre sur le site, pour définir le cahier des charges avant l'été afin de le transmettre à l'Architecte.

Une demande de subvention « FEDER » a été envoyée à MBA.

Le Tour de Saône et Loire passera à SOLUTRE-POUILLY le samedi 16 avril prochain.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	Excusé a donné pouvoir à Alban VOSSION
BOURDON Claude	Excusé	BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

#### **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

2022/014	Réalisation d'un emprunt de 70 000€ auprès du Credit Agricole pour les travaux du mur des Berthelots	2022/019	Vote des taux d'imposition 2022
2022/015	Réactualisation du droit de place pour la Courtille	2022/020	Vote des subventions 2022
2022/016	Vote du Compte Administratif Communal 2021	2022/021	Accord devis 2022
2022/017	Vote du Compte de Gestion 2021	2022/022	Mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier 2023
2022/018	Vote du Budget Primitif communal 2022	2022/023	Choix de l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des pièces de la consultation permettant de choisir le Cabinet en charge de l'élaboration du PLU

**La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 3 Mai 2022 à 18H30 à la mairie**

La séance est levée à 21H00